

Arrêté municipal n. 2009-1547 du 11/05/2009 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives a la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié (Journal de Monaco du 15 mai 2009).

Vu la **loi n° 124 du 15 janvier 1930** sur la délimitation du domaine ;

Vu la **loi n° 959 du 24 juillet 1974** sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'**arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007** fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Article 1er .- *(Voir l'article 2 de l' **arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007**).*

Article 2 .- Le titre précédant l'article 13 de l' **arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007** est modifié comme suit :

- Bretelles, Giratoires, Tunnels

Article 3 .- *(Voir l'article 13 de l' **arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007**).*

Article 4 .- Les dispositions contraires à l' **arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007** , modifié, sont abrogées.

Article 5 .- Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.